



## BIENFAISANCE ET SOLIDARITÉ : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE MANAGEMENT

Les notions de « bienfaisance » et de « solidarité » irriguent le passé et le présent de nos organisations privées non lucratives du secteur sanitaire, social et médico-social. Bienfaisance et solidarité sont à l'origine de ces organisations dont les sources fondatrices restent cependant diverses. On retrouve ces notions dans leur objet social, et parallèlement à travers leurs formes statutaires : association, fondation, congrégation, mutuelle, organisme de retraite complémentaire et de prévoyance.

La bienfaisance et la solidarité nous parlent également des modes de financement de leurs activités où peuvent cohabiter ressources publiques, dons privés, mécénat. Partant de la bienfaisance et de la solidarité se dessinent ainsi les grands contours institutionnels donnés au directeur. C'est dans ce cadre qu'il va organiser et manager.

Alors, risquons-nous à examiner de plus près ces deux notions !

Des lignes d'analyse se dégagent où se confrontent initiative privée et initiative publique, volontariat et obligation. Le volontariat peut être plutôt individualiste ou plutôt mutualiste. L'obligation peut se développer à un niveau communautaire, comme aux États-Unis par exemple, ou plus étatique.

La bienfaisance et la solidarité nous diraient donc quelque chose sur les types de rapports engagés entre les uns et les

autres, autrement dit sur différentes formes de cohésion. Au niveau social bien sûr, mais aussi, parce que ces deux niveaux sont connectés, au niveau des organisations.

Ainsi nous sommes conduits à interroger la cohésion telle qu'elle s'accomplit au sein des institutions et les types de management qui y sont reliés : quels impacts différenciés de la bienfaisance et de la solidarité sur la vie de l'organisation ? Quelle cohésion le directeur construit-il de la place qui est la sienne ? Comment ? Avec qui ?

Pour travailler ces questions, cette journée de formation s'attachera à décortiquer ces deux notions fondatrices que sont la bienfaisance et la solidarité et ouvrira un travail à deux niveaux, articulés entre eux :  
- celui des évolutions des formes institutionnelles et des sources de financement, et de leurs implications ; et ce à l'heure où certains s'interrogent : devenir fondation ? créer un fonds de dotation ? faire appel aux dons et legs ? quelles parts de financements publics et privés ?

- celui de la cohésion interne et des types de management : quels types de rapports sont développés au sein de l'organisation avec les usagers, le personnel, les partenaires ?



**Le 5 novembre 2013 - de 9h00 à 17h00**

**TOULOUSE - Centre de Congrès Pierre Baudis**

**01 53 98 95 03**

**formation@fehpa.fr**

# BIENFAISANCE ET SOLIDARITÉ : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE MANAGEMENT

Organisée par l'IFSCD, cette journée de formation des directeurs est un rendez-vous annuel résolument ancré dans les liens indéfectibles entre l'action et la pensée sur l'action.

Il s'agit :

- de prendre du recul et de se relier à une réflexion théorique ;
- d'échanger et mutualiser expériences et pratiques, entre pairs ;

- de travailler et penser le positionnement de directeur dans le secteur privé non lucratif ;
- d'approfondir outils et moyens au service d'une fonction au carrefour de la gestion, du management, des pratiques professionnelles dans un environnement en évolution.

## OBJECTIFS

- Mieux comprendre les valeurs qui traversent les structures et leurs effets induits
- Analyser les notions de bienfaisance et de solidarité et leurs enjeux en termes de formes institutionnelles et de cohésion sociale
- Repérer les leviers d'action du directeur en matière de cohésion au regard des cadres institutionnels issus de la bienfaisance et de la solidarité

## CONTENU

### La bienfaisance et la solidarité : approche conceptuelle, historique et politique

Racines, évolutions historiques des représentations et des acceptions des notions de bienfaisance, de charité, de philanthropie, de solidarité  
Croisement et articulations avec d'autres notions : initiative, volontariat, mutualisme, rôle de l'État, professionnalisation, cohésion sociale, etc.  
Dimension comparative : l'exemple des États-Unis et du fonctionnement du « non profit sector »

### Bienfaisance et solidarité en pratique

Concilier appel aux dons et implication de l'État

### Évolutions des formes statutaires, des outils et des financements au regard de la bienfaisance et de la solidarité

Spécificités des fondations

Les fonds de dotation

Atouts et limites des modalités de financement des structures sanitaires, sociales et médico-sociales du secteur privé non lucratif

- la cohabitation des financements publics et privés
- le mécénat et la collecte de fonds
- la question de la stabilité et de la durabilité
- les enjeux de gouvernance

### La cohésion et les leviers du directeur

La cohésion : un concept sociologique et managérial

Articulations entre formes institutionnelles et styles de management

Les différentes formes de cohésion induites selon les formes de participation et les rapports développés :

- avec les usagers
- avec le personnel
- avec les partenaires

Les impacts sur l'organisation



**mardi 5 novembre  
2013 de 9h à 17h**



**Toulouse Centre de  
Congrès Pierre Baudis**



**298 €  
par personne**



**1 jour**



**01 53 98 95 03**



**formation@fehapp.fr**

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

## PUBLICS

- Directeurs généraux
- Directeurs
- Directeurs-adjoints

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques
- illustrations et étude de situations
- échanges et mutualisation

## INTERVENANTS

- Jean-Claude CUNIN, ancien directeur des actions revendicatives à l'AFM
  - Florence LEDUC, directrice de la formation et de la vie associative à la FEHAP
  - Matthieu ELGARD, philosophe, consultant-formateur dans le secteur sanitaire, social et médico-social
  - Directeurs, établissements FEHAP
- Fil conducteur : Marc Brémond, Professeur associé de l'IFSCD



## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr) ou par fax au **01 53 98 95 02**  
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

**Intitulé du stage : BIENFAISANCE ET SOLIDARITÉ : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE MANAGEMENT**

Date(s) : 5 novembre 2013

Lieu : Toulouse - Centre de Congrès Pierre Baudis

Coût du stage : 298 € / personne

### Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : .....

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail de l'établissement : .....

Nom du responsable formation : .....

**Mail du responsable formation :** .....

### Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

### Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION RIB - 42559 00020 51020014969 62

*Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :*

→ **le n° d'adhérent** → **le nom du/des stagiaire(s)** → **l'intitulé de la formation** → **la date de la formation**

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination : .....

Adresse : ..... CP : .....

### Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Le .....

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



# CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011

## INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

## TARIF DES FORMATIONS « INTER\* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

## ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

## ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

### Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

### Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

## FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

## FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

## RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

## LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

\* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.